



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 85925

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'avenir du diesel en France. Cette filière est aujourd'hui une filière d'excellence à l'échelle mondiale notamment grâce à sa recherche et à son savoir-faire. Mais on constate actuellement une défiance à l'égard du diesel pour des raisons de défense de l'environnement, alors même que cette technologie ne cesse de s'améliorer et d'être respectueuse de l'environnement. L'Union départementale CFE-CGC de l'Aveyron s'inquiète de cette situation qui, selon elle, pourrait porter préjudice localement à l'unité Robert Bosch France de l'Aveyron, la plus importante du groupe en France, qui emploie 1 900 salariés (CDI, CDD, intérimaires) et réalise un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros. Cette entreprise est spécialisée dans la production d'injecteurs de dernière génération qui équipent les moteurs diesel les plus récents. Cette usine a investi 29 millions d'euros en 2014 pour une nouvelle ligne de production de ces injecteurs. Ce dernier investissement s'ajoute aux sommes très importantes qui ont été investies pour le site aveyronnais. C'est pourquoi au regard de ces éléments, l'Union départementale CFE-CGC de l'Aveyron s'inquiète de l'avenir de cette unité de production du diesel et par voie de conséquence de la filière automobile française. C'est la raison pour laquelle, elle lui demande de lui préciser quelle est la politique environnementale du Gouvernement à ce sujet et quelle place il entend donner au diesel en France et ce dans la perspective du COP 21.

Texte de la réponse

Les moteurs diesel sont plus émetteurs de certains polluants, dont notamment les particules et les oxydes d'azote (NOx), que les moteurs essence et nécessitent donc une dépollution plus poussée. Les normes Euro fixent, dans le cadre d'une réglementation européenne, des valeurs limites d'émissions de plusieurs polluants, dont notamment les particules et les NOx. Les normes Euro relatives aux véhicules diesel ont longtemps été moins exigeantes que celles relatives aux véhicules essences. Ces normes sont maintenant proches, même si les normes diesel restent moins exigeantes sur les émissions des NOx. S'agissant des particules émises par les moteurs diesels, la norme Euro 5, applicable depuis 2011 a entraîné la généralisation des filtres à particules qui a permis de réduire considérablement les émissions de ce polluant. S'agissant des NOx émis par les moteurs diesel, de nombreux travaux montrent que la réduction des valeurs limites des normes Euro pour les NOx ne s'est pas traduite par une diminution équivalente des émissions en condition réelle d'usage. Même s'il est constaté un fléchissement de la part du marché du diesel pour les voitures particulières au cours des derniers mois, ce fléchissement est en partie contre balancé par la hausse des ventes au total de voitures particulières. Il est important que tous les constructeurs, tout comme les équipementiers, mettent les prochaines années à profit pour développer les technologies pour des véhicules plus vertueux en terme d'émissions de polluant (véhicules électriques, hydrogène...).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85925

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5686

Réponse publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6658